Motion N° 1527

Facteur Cheval

Gauthier Corbat (Le Centre)

Dernier exemple en date d'une triste liste de mesures susceptibles de mettre en péril l'unique race chevaline de notre pays : la révision complète de l'ordonnance sur l'élevage pourrait grever de 300'000 francs le budget de fonctionnement de la Fédération suisse du Franches-Montagnes (FSFM) avec d'inévitables conséquences sur les activités de la fédérations et des éleveurs. Cette nouvelle menace doit nous inciter à agir et non pas seulement réagir. Les nombreuses interventions politiques sur le thème produisent des effets à court terme sans que la pérennisation de la race ne s'en trouve assurée. Dès lors, il est temps pour nos autorités d'accompagner le processus visant à faire inscrire l'élevage du Franches-Montagnes sur la liste du patrimoine culturel immatériel (traditions vivantes) de l'UNESCO.

Dans le cadre d'une précédente intervention, sous forme de question écrite, le Gouvernement avait fait savoir qu'il n'était pas persuadé que la candidature amène des avantages tangibles pour les éleveurs et jugeait le processus complexe et gourmand en ressources. L'Exécutif arguait également qu'une démarche était en cours de la part de l'association « Identité Franches-Montagnes » pour une reconnaissance de l'ensemble du territoire des Franches-Montagnes, cette fois-ci sur la liste du patrimoine mondial (bien culturels). Concernant ce second point et après un échange de lettres avec l'Office fédéral de la culture, des membres de l'association et le soussigné en ont conclu que la seule voie praticable, à court ou moyen terme, était bel et bien une candidature de l'élevage pour le patrimoine immatériel. Sur le plan financier d'ailleurs, cette démarche (100'000-200'000 francs) est sans commune mesure avec celle du patrimoine mondial (750'000-1'000'000 francs). Quant à l'opportunité que pourrait représenter une telle candidature, la Gérante de la FSFM avait été claire, rejointe par les principaux acteurs du domaine : cela pourrait renforcer sa reconnaissance et bétonner le soutien à la race. Les autorités politiques ne pourraient pas la laisser tomber.

Notons qu'en parallèle, le Centre d'interprétation des Franches-Montagnes (CIFM), dont les contours devraient être connus prochainement, fera la part belle à la tradition de l'élevage. Les promoteurs du CIFM voyaient dans une candidature au patrimoine mondial un important levier pour concrétiser ce futur centre. Désormais, nanti du retour de la Confédération, la stratégie s'orienterait donc vers une demande pour une inscription sur la liste du patrimoine immatériel.

Plus que jamais, il apparaît nécessaire de revoir la position exprimée à l'époque. L'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO offrirait à la race Franches-Montagnes un rayonnement accru, une reconnaissance internationale et un outil de mobilisation fort, tant pour les éleveurs que pour les institutions engagées dans sa sauvegarde.

C'est pourquoi, le Gouvernement est invité à :

- **Effectuer une veille auprès des offices compétents de la Confédération de manière à évaluer les futurs critères de sélection à l'échelon national, prérequis à une future candidature auprès de l'UNESCO ;**
- **Entreprendre le moment venu les démarches nécessaires pour préparer un dossier de candidature en vue de l'inscription du cheval Franches-Montagnes au patrimoine culturel immatériel de l'humanité selon les critères UNESCO ;**
- **Collaborer avec les cantons concernés, la FSFM, les associations d'éleveurs, les milieux culturels et les instances fédérales compétentes ;**
- **Prévoir un soutien cantonal actif à cette démarche, que ce soit sur le plan logistique, scientifique ou symbolique.**

Par cette démarche, le canton confirmerait son rôle de berceau et de gardien d'un patrimoine vivant qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Le Franches-Montagnes est bien plus qu'un animal : il est une part de notre mémoire collective et de notre avenir culturel.

Gauthier Corbat (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 16 avril 2025